

**Demande de renseignements  
du Distributeur et du Transporteur d'électricité  
à l'AHQ-ARQ**



## Questions de HQT

1. **Préambule :**  
**C-AHQ-ARQ-0014**  
**Mémoire, p. 9**

« Les préoccupations suivantes s'appliquent aux tarifs du Distributeur:

[...]

9. Le peu d'incitatif pour réduire les coûts liés à des événements jugés exceptionnels<sup>25</sup>. »

Note 25 : Voir notamment R-3905-2014 (Phase 2), C-AHQ-ARQ-0029

- a. À quelle page de la référence (note 25), l'AHQ-ARQ fait-elle référence au peu d'incitatifs à réduire les coûts liés à des événements exceptionnels ?
- b. Veuillez confirmer que la Régie a, dans sa décision D-2015-150, autorisé la création d'un CER pour couvrir les coûts liés à des événements exceptionnels imprévisibles.

2. **Préambule :**  
**C-AHQ-ARQ-0014**  
**Mémoire, p. 13**

« L'AHQ-ARQ est d'accord avec une telle approche, toujours avec les réserves émises par le rapport de PEG (pages 101 à 104) dont notamment celles portant sur l'inclusion de quelques projets d'investissements seulement dans le facteur Y. »

- a. L'intervenant a-t-il analysé les impacts, sur la fiabilité, la disponibilité et la sécurité du réseau de transport, de n'inclure que quelques projets d'investissement dans le facteur Y, advenant le cas où le Transporteur serait soumis à une approche de type « I-X » ?

3. **Préambule :**  
**C-AHQ-ARQ-0014**  
**Mémoire, p. 13**

« Les rapports de Concentric (pages 14 et 22) et de PEG (page 104) préconisent l'utilisation de facteurs Z pour les événements exceptionnels, tout comme l'AHQ-ARQ, et ce, autant pour le Distributeur que le Transporteur.

Toutefois, l'AHQ-ARQ souligne que les réserves émises par le rapport de PEG (page 104) devraient être prises en compte dans la détermination des événements à faire partie du facteur Z :

« For both companies, some hard to foresee costs warrant consideration for Z factor treatment. Eligibility for Z factor treatment should be limited. Materially thresholds should be high, and pertain to each incident so that the utility is not incentivized to compile numerous small incidents. » (Nous soulignons)

- a. **Veillez préciser les raisons pour lesquelles les coûts liés à des évènements exceptionnels et hors du contrôle du Distributeur et du Transporteur, selon le cas, ne devraient pas être totalement intégrés dans les tarifs.**

---

**Question de Concentric Energy Advisors****4. Préambule :****i) C-AHQ-ARQ-0014  
Mémoire, p. 11**

« Pour le Transporteur, le rapport PEG préconise aussi un plafonnement du revenu (pages 96 et 97) alors que le rapport Concentric (pages 6 et 21) préconise plutôt une approche modulaire (« building block ») qui s'apparente à ce que le rapport de PEG (pages 14 à 19, 97 et 98) qualifie d'une approche par prévisions<sup>32</sup>. » (référence omise)

**ii) C-AHQ-ARQ-0014  
Mémoire, p. 19**

Extrait du Tableau 2

Caractéristique	AHQ-ARQ	PEG	Concentric
Type de MRI	Plafonnement du revenu	Plafonnement du revenu	Approche modulaire

- a. Is the AHQ-ARQ aware that a building block (or forecast) approach can be used to set a revenue cap, just as an I-X approach?**